

COMMUNE DE MONESTIES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'abrogation de la Carte Communale de la commune de Monestiés

Par arrêté municipal n°2025-AR19 modifié le 4 octobre 2025, M. le Maire de la commune de Monestiés a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du PLU, procédure prescrite par délibération du conseil municipal du 22 janvier 2018, en vue de son approbation par le conseil municipal ainsi que sur le projet d'abrogation de la Carte Communale de la commune de Monestiés.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs :

DU SAMEDI 25 OCTOBRE 2025 à 09H00

AU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 à 12H00.

Le dossier d'élaboration du PLU, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions. Le dossier d'abrogation des cartes communales est composé d'une note de présentation.

A cet effet, ont été désignés par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse : Monsieur Luc DURAND en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier CANCE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier de PLU et la note de présentation de l'abrogation de la Carte Communale, au format papier, seront consultables du samedi 25 octobre 2025 à 09h00 au lundi 24 novembre 2025 à 12h00, soit une durée de 31 jours, en Mairie de Monestiés, aux jours et heures habituels d'ouverture, rappelés ci-après.

Horaires d'ouvertures de la Mairie de Monestiés (8 place de la Mairie, 81640 MONESTIES) :

- Du lundi au jeudi, de 08h30 à 12h00 et sur rendez-vous de 13h30 à 17h00,
- Vendredi de 08h30 à 12h00.

L'ensemble des pièces des dossiers sera également déposé et consultable sur un poste informatique réservé à cet effet, en Mairie de Monestiés.

Le dossier d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la commune : <https://www.monesties.fr/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ; les adresser par écrit à la Mairie, à l'attention de M. le commissaire enquêteur ou les adresser par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquemonesties@gmail.com

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <https://www.monesties.fr/> ; et seront recevables jusqu'au lundi 24 novembre 2025 à 12h00, dernier délai, quel que soit le support utilisé.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE DE MONESTIES :

- LE SAMEDI 25 OCTOBRE 2025 DE 09H00 A 12H00,
- LE MERCREDI 05 NOVEMBRE 2025 DE 14H00 A 17H00,
- LE LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 DE 09H00 A 12H00.

Son rapport et ses conclusions transmis à M. le Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public en Mairie et sur le site internet : <https://www.monesties.fr/>

Toute information concernant les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et d'abrogation de la carte communale suscitée pourra être demandée à Monsieur le Maire.

Le Maire,
Denis MARTY